

RAOUF GUETARI
EXPERT COMPTABLE – COMMISSAIRE
AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS
COMPTABLES DE TUNISIE

*RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE 2015*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE 2015**

الليج التونسية لحقوق الإنسان « LTDH »
Rapport du Commissaire aux comptes 2015

الليج التونسية لحقوق الإنسان « LTDH »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

الليج التونسية لحقوق الإنسان « LTDH »

**RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE 2015**

Le présent rapport a été établi conformément aux articles 10 et 11 de la loi n° 2004-27 relative à la comptabilité des associations et des fondations et a été soumis au conseil d'administration de la LTDH.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 2004-27 relative à la comptabilité des associations et des fondations et a été soumis au conseil d'administration de la LTDH.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 2004-27 relative à la comptabilité des associations et des fondations et a été soumis au conseil d'administration de la LTDH.

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 2004-27 relative à la comptabilité des associations et des fondations et a été soumis au conseil d'administration de la LTDH.

RAOUFGUETARI

Expert Comptable-Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Tunis, le 8 septembre 2016

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les membres de l'association,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre comité directeur du 10 juin 2016, nous avons examiné les états financiers de *la Ligue Tunisienne des droits de l'homme «LTDH»* relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, tels qu'arrêtés par le comité directeur de l'« LTDH ».
2. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.
3. Cet examen a été planifié et réalisé en vu d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
4. Les états financiers ci-joint arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un total bilan (net d'amortissements et de provisions) de 235 118 DT et un déficit de trésorerie de « 6 894 » DT.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'« LTDH »

RAOUFGUETARI
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS
COMPTABLES DE TUNISIE
71, Rue de Yougoslavie - 1000 Tunis
Tél.: 98 340 718 - Fax : 71 340 596

Opinion sur les états financiers

5. Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la *Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »* arrêtés au 31 décembre 2015, tel qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et de la situation financière de l'« LTDH ».

Vérifications et informations spécifiques

6. Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles relatives à la situation financière et aux comptes donnés par le comité directeur de l'« LTDH » dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale des membres. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs, il est à noter que :

- l'« LTDH » n'a pas respectée pour certaines dépenses, au niveau fiscal, les dispositions de l'article 52 relative aux retenues à la source.
- Les opérations d'inventaire physique des immobilisations sont encours.

Fait à Tunis, le 8 septembre 2016

Signé

Le Commissaire aux Comptes

Raouf Guetari

RAOUF GUETARI
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS
COMPTABLES DE TUNISIE
71, Rue de Yougoslavie - 1000 Tunis
Tél.: 98 340 718 - Fax : 71 340 596

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »
Rapport Spécial sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales
Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 200 DU CODE
DES SOCIETES COMMERCIALES**

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 200 DU CODE
DES SOCIETES COMMERCIALES**

Le présent rapport spécial sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales a été établi en vertu de la loi n° 2015-11 du 27 novembre 2015 relative à la réforme des sociétés commerciales et à la simplification des procédures de création et de gestion des sociétés commerciales.

RAOUFGUETARI

Expert Comptable-Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Tunis, le 8 septembre 2016

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les membres,

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons reçu de la **Ligue Tunisienne des droits de l'homme «LTDH»** aucun avis concernant des opérations réalisées entre l'association et ses membres ou les membres du comité directeur.

Par ailleurs, l'examen des écritures comptables de l'« **LTDH** » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ne nous a permis de relever aucune opération particulière visée par l'article 200 sus-mentionné.

Telles sont Messieurs les membres les remarques à vous faire sur ce point particuliers.

Fait à Tunis, le 8 septembre 2016

Signé

Le Commissaire aux Comptes

Raouf Guetari

RAOUFGUETARI
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS
COMPTABLES DE TUNISIE
71, Rue de Yougoslavie - 1000 Tunis
Tél.: 98 340 718 - Fax : 71 340 596

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

	2015	2014
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Autres immobilisations	19 887	19 887
Immobilisations financières		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	19 887	19 887
ACTIFS COURANTS		
Caisse		
Titres		
Crédits à court terme		
Autres		
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	207 794	207 794
TOTAL DES ACTIFS	227 681	227 681

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
<u>ACTIFS</u>		
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 121	0
Amortissements	-280	0
net	841	0
Immobilisations corporelles	109 526	109 313
Amortissements	-90 800	-77 362
net	18 726	31 951
Immobilisations financières	0	0
Provisions	0	0
net	0	0
Total des actifs immobilisés	19 567	31 951
Autres actifs non courants	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	19 567	31 951
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0	0
Provisions	0	0
net	0	0
Clients & comptes rattachés	0	0
Provisions	0	0
net	0	0
Autres actifs courants	83 997	149 273
Placements et autres actifs financiers	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	131 554	92 301
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	215 551	241 574
TOTAL DES ACTIFS	235 118	273 525

RAOUF GUETARI
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS
COMPTABLES DE TUNISIE
71, Rue de Yougoslavie - 1000 Tunis
Tél.: 98 340 718 - Fax : 71 340 596

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	0	0
Réserves	0	0
Autres capitaux propres	18 521	31 802
Résultats reportés	192 277	17 527
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	210 798	49 329
Résultat de l'exercice (déficitaire)	-6 894	174 750
Total des capitaux propres avant affectation	203 904	224 079
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	0	0
Autres passifs financiers	0	0
Provisions	0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	0	0
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 526	0
Autres passifs courants	23 688	49 446
Concours bancaires et autres passifs financiers	0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	31 214	49 446
TOTAL DES PASSIFS	31 214	49 446
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	235 118	273 525

RAOUF GUETARI
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS
COMPTABLES DE TUNISIE
71, Rue de Yougoslavie - 1000 Tunis
Tél.: 98 340 713 - Fax : 71 340 596

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenu	189 807	537 686
Autres produits d'exploitation	0	0
Production immobilisée	0	0
Total des produits d'exploitation	189 807	537 686
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation du stock	0	0
Achats de marchandises	0	0
Achats d'approvisionnement consommés	0	0
Charges de personnel	63 644	111 256
Dotation aux amortissements et aux provisions	13 718	25 862
Autres charges d'exploitation	132 631	251 594
Total des charges d'exploitation	209 993	388 712
Résultat d'exploitation	-20 186	148 974
Charges financières en net	0	0
Autres gains ordinaires	13 292	25 776
Autres pertes ordinaires	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-6 894	174 750
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat des activités ordinaires après impôt	-6 894	174 750
Eléments extraordinaires (Pertes/ Gains)	0	0
Résultat net de l'exercice (déficitaire)	-6 894	174 750
Effet des modifications comptables (net d'impôt)	0	0
Résultat après modifications comptables	-6 894	174 750

Ligue Tunisienne des droits de l'homme « LTDH »

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	-6 894	174 750
Ajustements pour:		
*Amortissements	13 718	25 862
*Quotes-parts des subventions d'investissement	-13 280	-25 744
*Variation des :		
-Stocks	0	0
-Créances	0	0
-Autres actifs	65 276	-77 942
-Fournisseurs et autres dettes	-18 232	-333 354
*Plus ou moins values de cession	0	0
*Transfert de charges	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	40 588	-236 428
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
• Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 334	-7 714
• Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
• Encaissements provenant ds subventions d'investissements	0	7 714
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 334	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
• Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
• Dividendes et autres distributions	0	0
• Encaissements provenant des emprunts	0	0
• Remboursement d'emprunts	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	39 254	-236 428
Trésorerie au début de l'exercice	92 301	328 729
Trésorerie à la clôture de l'exercice	131 554	92 301

**NOTES RELATIVES
AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La Ligue tunisienne des droits de l'homme ou LTDH est une association fondée en 1976 et visant à l'observation et la défense des droits de l'homme en Tunisie.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de LA LTDH sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Elle est tenue par des moyens informatiques. L'LTDH n'est pas dotée d'un manuel comptable.

En l'absence de norme comptable spécifique aux associations similaires, les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Continuité de l'exploitation :

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par l'LTDH sont comptabilisées à la date d'entrée dans le patrimoine pour leur valeur d'acquisition, tous frais, impôts et taxes compris. Les amortissements de ces immobilisations sont calculés et imputés selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants:

* Immobilisations incorporelles	33%
* Equipements et Mobilier de bureau :	20%
* Matériel informatique :	33%
* Matériel de transport	20%
* Installations générales, A & A Divers	10%

Impôt sur les bénéfices :

L'LTDH est une association à but non lucratif. Elle bénéficie d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices.

Taxe sur la valeur ajoutée :

L'LTDH est partiellement assujetti à la TVA.

Unité monétaire et risque de change :

Les états financiers de l'LTDH sont arrêtés et présentés en Dinars Tunisien DT.

NOTE 3 : ACTIFS**3-1-ACTIFS NON COURANTS :****3-1. 1-Immobilisations Corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 une valeur brute de 110 647 DT contre 109 313 DT au 31 décembre 2014, enregistrant une augmentation de 1 334 DT représentant les acquisitions de l'exercice.

La valeur brute ainsi que les amortissements des immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

**TABLEAU RECAPITILATIF DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
& DES AMORTISSEMENTS ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

Désignation	Valeurs brutes			Amortissements			VCN
	31/12/14	Acquisitions	31/12/15	31/12/14	Dotations	31/12/15	31/12/15
Logiciels	0	1 121	1 121	0	280	280	841
Insta. Génér., agenc. et aménag. divers	7 714	0	7 714	292	1 249	1 541	6 173
Équipement de bureau	3 570	211	3 781	2 262	662	2 924	857
Mobilier de bureau	39 067	1	39 068	20 377	7 690	28 067	11 001
Matériel informatiques	58 962	1	58 963	54 431	3 837	58 268	695
Total des immobilisations	109 313	1 334	110 647	77 362	13 718	91 080	19 567

- **Les immobilisations subventionnées :**

ORGANISME	Valeurs brutes			Amortissements			VCN
	31/12/14	Acquisitions	31/12/15	31/12/14	Dotations	31/12/15	31/12/15
Union Européenne	106 438	0	106 438	76 833	12 581	89 414	17 024
Coopération Allemande	2 214	0	2 214	17	699	716	1 498
Total des immobilisations	108 652	0	108 652	76 850	13 280	90 130	18 522

3-2-ACTIFS COURANTS:**3-2.1-Autres actifs courants :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015

Un montant de	83 997 DT
Contre au 31 décembre 2014	149 273 DT
Enregistrant ainsi une diminution de.....	65 276 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

• Fournisseurs avances et acomptes	286
• Personnel - avances et acomptes	1 450
• Union Européenne – Observatoire ⁽¹⁾	79 307
• Etat TVA à reporter ou à régulariser	2 954
Total	83 997

⁽¹⁾ Il s'agit d'avances décaissées par la LTDH dans le projet de l'observatoire.

3-2.2-Liquidités & Equivalents de Liquidités :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015

Un montant de	131 554 DT
Contre au 31 décembre 2014	92 301 DT
Enregistrant ainsi une augmentation de.....	39 253 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

• Banques	131 284 DT
• Caisses	270 DT

L'analyse du solde et des mouvements des comptes bancaires ainsi que la vérification des états de rapprochement y afférents n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

NOTE 4 : CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**4.1-CAPITAUX PROPRES:**

Les capitaux propres de l'LTDH totalisent au 31 décembre 2015

Un montant de	203 904 DT
Contre au 31 décembre 2014	224 079 DT
Enregistrant ainsi une diminution de	20 175 DT

Qui s'analyse comme suit :

Désignations	2015	2014	Variations
Autres capitaux propres	18 521	31 802	-13 281
Résultats reportés	192 277	17 527	174 750
Résultat de l'exercice	-6 894	174 750	-181 644
Total des capitaux propres avant affectation	203 904	224 079	-20 175

- (1) Représente les subventions d'investissements encaissées jusqu'au 31/12/2015 pour un total de 108 652 DT des quelles ont été déduites les quotes-parts enregistrées aux résultats de l'exercice 2011 pour 3 142 DT, 2012 pour 21 297 DT, 2013 pour 26 667, 2014 pour 25 744 et 13 280 DT de l'exercice 2015.

4-2. Fournisseurs & Comptes Rattachés : 7 526 DT

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015

Un montant de.....	7 526 DT
Contre au 31 décembre 2014	0 DT
Enregistrant ainsi une augmentation de	7 526 DT

Qui s'analyse comme suit :

Tunisie Télécom	54
STEG	105
Hotel Ariha	64
Frais divers	987
Lotfi Ezzedine	6 316
Total	7 526

4-2.1. Autres Passifs Courants :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015

Un montant de.....	23 688 DT
Contre au 31 décembre 2014	49 446 DT
Enregistrant ainsi une diminution de	25 758 DT

Qui s'analyse comme suit :

CNSS	15 960
Etat, impôts et taxes retenus à la source	1 145
Créditeurs divers	6 583
Total	23 688

NOTE 5 : ETAT DE RESULTAT

L'exercice 2015 s'est soldé par un déficit de trésorerie de 6 894 DT

5-1. PRODUITS D'EXPLOITATION :

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un total de revenus de ... 189 807 DT
 Contre un total de revenus au 31 décembre 2014 de 537 686 DT
 Enregistrant ainsi une diminution des revenus de 347 879 DT

Dans le détail, cette rubrique se présente comme suit :

Adhésion	18 993
Bailleur De Fond	58 731
Dons	53 164
Subvention GENDER	58 919
	189 807

5-2. CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2015 à 209 993 DT
 Contre un total au 31 décembre 2014 de..... 388 712 DT
 Enregistrant ainsi une diminution des charges d'exploitation de 178 719 DT

Dans le détail, les charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	2015	2014
Charges de personnel	63 644	111 256
Dotation aux amortissements et aux provisions	13 718	25 862
Autres charges d'exploitation	132 631	251 594
Total des charges d'exploitation	209 993	388 712

NOTE 6 : SUBVENTIONS RECUES EN 2015**6-1. SUBVENTIONS RECUES EN NUMERAIRE :**

<u>DONATEUR</u>	<u>MONTANT EN DT</u>
Coopération Allemande « GENDER»	31 968
Union Européenne (Restructuration de la LTDH)	62 221
Gouvernement Tunisien	25 000
PNUD	11 773
L'Institut Danois Contre la Torture (DIGNITY)	38 254
CMODH	20 476
Fondation-Friedrich-Ebert Tunis	6 210
DIVERS DIBITEURS	29 174

6-2. SUBVENTIONS RECUES EN NATURE :

<u>DONATEUR</u>	<u>Equipements</u>
Gouvernement Tunisien	Mobilier de bureau
Fondation-Friedrich-Ebert Tunis	Matériel informatique

